

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Centre de services scolaire des Hauts-Cantons**  
**005 – École secondaire La Frontalière**

**004**

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Karo Madore, le 20 mai 2025, à 18 h, à la salle de conférence.

Présences :

Parents : Pierre-Luc Lussier, Lisa Veilleux; Karo Madore,

Personnels : Clara Prin, Claudia Marchand, Kassandra Côté Charest, Mélanie Paquette, Sylvain Véronneau;

Élève(s) : Ashley Courmoyer Nadeau (présidente);

représentant(s) communauté : Catherine Quirion, Line Gendron;

Direction : Catherine Gagnon;

Secrétaire : Kassandra Côté Charest;

Invité : David Fournier (gestionnaire administratif);

Absence(s) : Sara-Ève Madore (vice-présidente), François Lessard et Hélène Gagnon.

**MOT DE BIENVENUE**

Madame Karo Madore souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la rencontre.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Lisa Veilleux, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CE005-24-024**

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2025**

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CE005-24-025**

**3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun

**4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public

Apposer vos initiales ici :



## **5. ÉTUDES DES DOSSIERS COURANTS**

### **POINTS D'APPROBATION**

#### **5.1 Grille-Horaire (temps prescrit)**

La grille horaire aura la modification de la période d'études qui sera à la 1<sup>re</sup> période. Également, il y a une légère modification concernant les heures indiquées et les pauses, mais le nombre de 67 minutes d'enseignement n'a pas changé.

Sur la proposition de Pierre-Luc Lussier, il est résolu d'approuver la grille-horaire 2025-2026 et 2026-2027 en annexe CET005-2024-2025-026 du présent procès-verbal.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-026**

#### **5.2 Grille-matière**

Modification des nombres d'heures et code de cours.

Sur la proposition de Cassandra Côté Charest, il est résolu d'approuver la grille-matière 2025-2026 en annexe CET005-2024-2025-027 du présent procès-verbal.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-027**

#### **5.3 Code de vie**

Il y a une modification sur le point de la possession du cellulaire sur le terrain de l'école ou lors de sortie scolaire, il y a interdiction désormais.

Sur la proposition Pierre-Luc Lussier, il est résolu d'approuver la modification du code de vie 2025-2026 en annexe CET005-2024-2025-028 du présent procès-verbal.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-028**

#### **5.4 Expo de la Vallée – Utilisation des infrastructures de l'École secondaire La Frontalière du 4 au 10 août 2025**

Sur la proposition Cassandra Côté Charest, il est résolu d'approuver l'utilisation des infrastructures de l'École secondaire La Frontalière du 4 au 10 août 2025 en respectant les conditions élaborées dans le contrat.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-029**

Apposer vos initiales ici :



## 5.5 Programmation des activités éducatives 2025-2026

Sur la proposition de Pierre-Luc Lussier, il est résolu d'approuver les d'activités éducatives 2025-2026 de ski/planche à neige et l'achat de billets pour le voyage communautaire 2025-2026.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-030**

## POINTS D'ADOPTION

### 5.6 Liste de prix de la cafétéria

Les prix n'ont pas été modifiés en tant que tel, mais le prix lorsque les élèves paient débit est désormais le même que lorsqu'ils paient avec la carte étudiante. Il se peut que les prix soient réévalués à la suite d'une étude de dossier par le gestionnaire. Il est suggéré d'augmenter les prix afin d'augmenter les portions.

Suggestion de revoir ce dossier à la prochaine rencontre.

REFUSÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.6 Budget du conseil d'établissement

Le montant du budget du conseil d'établissement est de 724,00 \$. Les membres du conseil d'établissement proposent d'utiliser cette somme pour payer le souper de la dernière rencontre.

Sur la proposition de Lisa Veilleux, il est résolu d'adopter l'utilisation de ce budget à ces fins.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-031**

## 6. POINTS D'INFORMATION

### 6.1 Information de la direction

#### 6.1.1 Résultat du sondage concernant le bien-être, la violence et l'intimidation

Les résultats du sondage fait auprès des élèves de l'école sont plus positifs que pensés malgré le roulement de personnel. La salle des casiers et le secteur des sports restent des zones où il doit être évalué des procédures afin d'aider à contrer les problématiques.

#### 6.1.2. Budget annuel de l'école

Le budget de l'école est démontré, les prédictions ne sont pas positives. Le fait d'avoir eu les changements du ministère concernant les sommes allouées n'a pas aidé du tout. Le gestionnaire administratif devrait aider à la gestion de ce dossier.

Apposer vos initiales ici :



### 6.1.3. Période perso (suivi)

Les inscriptions pour les périodes perso devraient être prêtes avant le bris horaire afin de sonder les élèves directement en classe. Cette année, il y aura 3 blocs de classement d'élèves afin d'étaler les périodes « perso » sur les 9 jours plus également.

Bloc 1 - 1<sup>re</sup> secondaire et CPT, Classe-ressource et Z.

Bloc 2 – 2-3<sup>e</sup> secondaire, FMS et FPT

Bloc 3 – 4 et 5<sup>e</sup> secondaire

Il y a de belles offres pour chacun des blocs, il y aura des choix diversifiés afin de rejoindre le plus de jeunes possible.

### 6.1.4. Présentation gestionnaire administratif

Le nouveau gestionnaire administratif est David Fournier, il a débuté ses fonctions le 12 mai dernier. David reprendra les dossiers plus en lien avec l'établissement en tant que tel et les événements qui y seront organisés. Il aura également à sa charge les membres du personnel de soutien.

### 6.1.5. Rentrée administrative 2025-2026 : Jeudi 14 août 2025

La date de l'accueil administratif sera le jeudi 14 août 2025, il y aura des moments de tournée d'école pour les nouveaux élèves accompagnés par un membre du personnel. Pause de 11 h 30 à 12 h 30.

## 6.2 Information des élèves

Mademoiselle Ashley Cournoyer Nadeau mentionne que le conseil est présentement dans l'organisation du gala des activités. Le taux de participation aux activités de fin d'année est décevant. Le déjeuner des finissants a eu lieu aujourd'hui, c'était bien, mais les élèves aimeraient plus d'animation. Les élections du conseil ont débuté. Le résultat sera dévoilé lors du gala des activités.

Journée thématique à venir : habillage Adam Sandler le 4 juin.

## 6.3 Information des membres du personnel

Claudia Marchand mentionne que les enseignants ont offert leur aide à la direction afin de la supporter. Belle mobilisation auprès de l'équipe-école.

Kassandra Côté Charest mentionne que l'équipe du secrétariat a la chance d'accueillir messieurs David Fournier et Yannick Roberge afin de terminer l'année en beauté. Également, il y a présentement 2 techniciens en organisation scolaire pour le reste de l'année scolaire cela aide grandement.

Sylvain Véronneau mentionne que le camp mini summum a obtenu environ 110 inscriptions, la meilleure année depuis longtemps. Le vendredi 30 mai aura lieu le gala des activités, beaucoup de nominés et de prix qui seront remis.

## 6.4 Information du comité de parents

Madame Karo Madore mentionne qu'elle était absente lors de la dernière rencontre.

Apposer vos initiales ici :



## 6.5 Information des représentants des membres de la communauté

La Mayz : L'activité « *Goûter le communautaire* » aura lieu demain à l'école; 12 organismes seront présents afin de faire voir les organismes disponibles pour les élèves.

Carrefour jeunesse emploi : La boussole ouvrira le 11 août, l'offre de services aux élèves pour l'enseignement devrait être reconduite pour l'an prochain. (Capacité de 12 élèves).

## 7. CORRESPONDANCE

Aucune

## 8. AUTRES SUJETS

Aucun

## 9. QUESTION DU PUBLIC

Aucun public

## 10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : LE MARDI 17 JUIN 2025 À 17 H.

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est résolu d'adopter la modification de la date du dernier conseil d'établissement pour le 25 juin, à 17 h, au restaurant afin d'être certain d'avoir le budget de fin d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-24-032

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition Mélanie Paquette, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-24-033

*Karo Madore*

Karo Madore, président(e)

*Catherine Gagnon*

Catherine Gagnon, direction d'établissement

Apposer vos initiales ici :

*KM/Cg*



# HORAIRE DES COURS 2025-2026

HORAIRE	
1 <sup>re</sup> cloche	8 h 15
2 <sup>e</sup> cloche	8 h 18
<b>Période (Étude/perso)</b>	<b>8 h 18 à 8 h 53</b>
<i>Récréation</i>	<i>8 h 53 à 9 h 08</i>
1 <sup>re</sup> cloche	9 h 05
2 <sup>e</sup> cloche	9 h 08
<b>Période 1</b>	<b>9 h 08 à 10 h 15</b>
<i>Récréation</i>	<i>10 h 15 à 10 h 28</i>
1 <sup>re</sup> cloche	10 h 25
2 <sup>e</sup> cloche	10 h 28
<b>Période 2</b>	<b>10 h 28 à 11 h 35</b>
<i>Dîner</i>	<i>11 h 35 à 12 h 43</i>
1 <sup>re</sup> cloche	12 h 40
2 <sup>e</sup> cloche	12 h 43
<b>Période 3</b>	<b>12 h 43 à 13 h 50</b>
<i>Récréation</i>	<i>13 h 50 à 14 h 03</i>
1 <sup>re</sup> cloche	14 h
2 <sup>e</sup> cloche	14 h 03
<b>Période 4</b>	<b>14 h 03 à 15 h 10</b>
<i>Cloche / départ des autobus</i>	<i>15 h 10</i>

**Vous devez être en classe pour la 2<sup>e</sup> cloche.**

À noter: Il est très important de respecter les heures d'ouvertures qui sont:

- Du lundi au vendredi de 7 h 00 à 21 h 00
- **NON-DISPONIBLE** la fin de semaine

Ceci afin d'éviter que le système d'alarme soit déclenché.

Merci!



## EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
École secondaire La Frontalière  
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons  
4<sup>e</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement

Présences :

Parents : Karo Madore; Lisa Veilleux; Pierre-Luc Lussier

Personnels : Mélanie Paquette; Clara Prin;  
Sylvain Véronneau; Claudia Marchand

Élèves : Ashley Cournoyer Nadeau

Représentant communauté : Catherine Quirion et Line Gendron

Direction : Catherine Gagnon

Secrétaire : Cassandra Côté Charest

Absence(s) : François Lessard, Hélène Gagnon et Sara-Ève Madore.

### 004

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Karo Madore, le mardi 20 mai 2025, à 18 h, à la salle de conférence de l'école La Frontalière.

### CET005-2024-2025-027: GRILLE-HORAIRE 2025-2026 ET 2026-2027

#### Temps prescrit

À La Frontalière, la semaine régulière de 5 jours complets comporte 25 heures et 25 minutes d'activités consacrées aux services éducatifs. Ce temps est réparti sur un cycle horaire de 9 jours. Chaque cycle est composé de 36 périodes d'enseignement.

Tous les jours, le temps réservé à des activités d'enseignement est divisé en 4 périodes de 67 minutes ainsi qu'une période de 35 minutes réservée à l'étude et aux devoirs ou à une période d'apprentissage « perso ». L'année scolaire comprend 20 cycles de 9 jours.

Les élèves ont 68 minutes pour le repas du midi, deux périodes de récréation de 13 minutes entre chaque cours ainsi qu'une récréation de 15 minutes entre la période d'étude et la 1<sup>re</sup> période, en plus du temps prescrit.

Sur la proposition de Cassandra Côté Charest, il est résolu d'approuver la grille-horaire 2025-2026 et 2026-2027 en annexe CET005-2024-2025-027 du présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## Formulaire – Corrections à la grille-matières - PPP-FP 15 ans Année scolaire 2025-2026

Pour les élèves âgés de 15 ans au 30 septembre 2025, vous devez effectuer votre demande de dérogation à la liste des matières<sup>1</sup> en remplissant le formulaire sur le portail de Collecteinfo. Si vous avez éprouvé des difficultés ou avez des modifications à apporter à votre demande, veuillez compléter le formulaire ci-dessous (cases grises). Ajouter des lignes, au besoin.

- La liste des matières du PPP-FP doit être constituée de composantes obligatoires (500 à 700 hres) et optionnelles (200 à 400 hres). Le nombre total d'heures de formation doit être égal à 900hres.
- Assurez-vous que la grille-matières du PPP-FP 15 ans de votre école a été **approuvée par le conseil d'établissement (CÉ)**. Joindre une **copie du PV** (ainsi que votre grille-matières du PPP-FP 15 ans) avec le présent formulaire complété. *L'extrait du PV doit comporter le libellé complet où il est stipulé que la grille-matières du PPP-FP 15 ans, 2025-2026, a été présentée et approuvée.*
- Faire parvenir vos documents à [DerogationPPP-FP@education.gouv.qc.ca](mailto:DerogationPPP-FP@education.gouv.qc.ca). Si aucune rencontre du CÉ n'est prévue, faire parvenir la copie du PV plus tard, dans un autre temps.

### Secteur francophone

Nom de l'organisme scolaire (CSS/CS)	CCS des Hauts-Cantons
Nom de l'école	Polyvalente La Frontalière
Code de l'école	751005
Responsable du dossier à l'école	Catherine Gagnon
Courriel du/de la responsable	Catherine.gagnon@csshc.gouv.qc.ca
<b>Informations à transmettre et documents à joindre à la demande</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Combien d'élèves âgés de 15 ans au 30 septembre 2025 sont visés par le PPP-FP et pour lesquels une dérogation est nécessaire pour 2025-2026?</li> </ul>	9 oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PPP-FP a-t-il fait l'objet d'une consultation auprès du personnel enseignant? (LIP, art. 244)</li> </ul>	oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des matières de ce PPP-FP a-t-elle été approuvée par le conseil d'établissement<sup>2</sup>? (LIP, art. 86) <b>Si oui, vous devez joindre une copie du PV à cette demande (ainsi que votre grille-matières).</b></li> </ul>	oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'intervention des élèves ciblés a-t-il fait l'objet d'une révision afin d'identifier les élèves à haut risque de décrochage scolaire? (Oui ou non)</li> </ul>	oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avez-vous déjà formulé une demande de dérogation à la liste des matières pour un PPP-FP s'adressant à des élèves de 15 ans dans le passé? (Oui ou non) Si oui, en quelle année? _____</li> </ul>	oui 2022

Composantes obligatoires (entre 550 et 700 heures)	Temps de formation annuel prévu au RP	Temps de formation annuel	Unités
Français, langue d'enseignement, 3 <sup>e</sup> secondaire (132308)	200 heures	200	8
Anglais, langue seconde, 3 <sup>e</sup> secondaire (134304) ou Anglais, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire(134404)	100 heures	100	4
Mathématique, 3 <sup>e</sup> secondaire (063306)	150 heures	150	6
Exploration de la formation professionnelle, 4 <sup>e</sup> secondaire (198404)	100 heures	100	4
Sous-total		550	22
Composantes optionnelles (entre 200 et 400 heures)	Temps de formation annuel prévu au RP	Temps de formation annuel	Unités
Éduc physique et à la santé : 043302	50	50	2
Santé et bien-être (prog.local) : 103352	50	50	2
Santé et sécurité au travail (prog.local) : 101302	50	50	2
Exploration prof. (Pr.local) : 199324	100	100	4
Sensibilisation de l'entrepreneuriat : 104522	50	50	2
Projet personnel d'orientation (prog.local) : 106362	50	50	2
Sous-total		350	14
<b>TOTAL</b>		<b>900 heures</b>	

<sup>1</sup> Les demandes sont désormais applicables pour une durée de trois ans si le projet soumis demeure inchangé pour cette période.

<sup>2</sup> Conseil d'administration, si établissement d'enseignement privé



## EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
École secondaire La Frontalière  
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons  
4<sup>e</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement

### Présences :

Parents : Karo Madore; Lisa Veilleux; Pierre-Luc Lussier

Personnels : Mélanie Paquette; Clara Prin;  
Sylvain Véronneau; Claudia Marchand

Élèves : Ashley Cournoyer Nadeau

Représentant communauté : Catherine Quirion et Line Gendron

Direction : Catherine Gagnon

Secrétaire : Cassandra Côté Charest

Absence(s) : François Lessard, Hélène Gagnon et Sara-Ève Madore.

### 004

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Karo Madore, le mardi 20 mai 2025, à 18 h, à la salle de conférence de l'école La Frontalière.

### **CET005-2024-2025-028: GRILLE-MATIÈRE PPP 2025-2026**

Madame Catherine Gagnon présente la grille-matière PPP avec des modifications pour être conforme.

Sur la proposition de Cassandra Côté Charest, il est résolu d'approuver la grille-matière 2025-2026 en annexe CET005-2024-2025-028 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## Code de vie

**2025 - 2026**

# RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

*Applicable pour l'ensemble du cadre scolaire*

APPROUVÉ AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT DE LA  
FRONTALIÈRE LE : 18 mars  
2025

# RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

## 2025 – 2026

Ces règlements visent la qualité de vie à La Frontalière. Ils se veulent des moyens pour développer dans notre école un milieu favorable à l'apprentissage basé sur certaines valeurs issues du projet éducatif qui balisent et encadrent l'exercice des droits et libertés :

### **J'ai l'obligation...**

- D'adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers les membres du personnel ainsi qu'envers mes pairs.
- De participer aux activités de l'école, en présentiel et en virtuel.
- De m'impliquer dans ma réussite scolaire en fournissant les efforts requis.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>1.</b></p>	<p>Je suis présent à toutes les périodes inscrites à mon horaire.</p> <p><i>(Voir la dernière page du document pour la liste des motifs)</i></p> <p><b><u>*L'établissement se réserve le droit de refuser une absence motivée pour des motifs « non reconnus ».</u></b></p> <p>-Pour profiter des expériences que mon école m'offre.</p> <p>-Pour assurer ma réussite scolaire.</p> <p>-Pour socialiser avec les autres.</p>	<p>⇒ Une retenue;</p> <p>⇒ Une retenue du soir ou lors d'une journée pédagogique;</p> <p>⇒ Une suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ Une note de « 0 » lors d'une évaluation;</p> <p>⇒ Autres.</p>
<p><b>2.</b></p>	<p>Je conserve le casier qui m'est assigné et je maintiens sa propreté.</p> <p>-Pour favoriser mon organisation.</p> <p>-Pour maintenir mon environnement attrayant.</p>	<p>⇒ Un retour au casier d'origine;</p> <p>⇒ Un dédommagement pour détérioration: payer, laver ou réparer.</p>
<p><b>3.</b></p>	<p>Je garde mon casier cadenassé.</p> <p>-Pour éviter les vols, les pertes et les bris.</p>	<p>⇒ Assumer les coûts;</p> <p>⇒ La responsabilité personnelle quant aux pertes et bris possibles;</p> <p>⇒ Un verrouillage de mon casier par l'école.</p>

<p><b>4.</b></p>	<p>Je consomme des aliments et des breuvages dans les zones prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas à la cafétéria (diner);</li> <li>- Collation à la place publique, à la cafétéria ou au café tandem.</li> </ul> <p><b>Exception:</b> les bouteilles d'eau anti-dégâts seront permises en classe (exclusion : laboratoires de sciences et d'informatique et plateaux sportifs).</p> <p>-Pour garder nos casiers et nos corridors propres.</p> <p>-Pour offrir un milieu invitant.</p>	<p>⇒ Une intervention faite par un membre du personnel tel que de rediriger l'élève à la cafétéria si récurrence dans ce geste les conséquences prévues au système d'encadrement pourront être utilisées.</p>
<p><b>5.</b></p>	<p>J'adopte de saines habitudes de vie et je m'abstiens de consommer des boissons énergisantes qui sont interdites à l'école.</p> <p>De plus, la consommation de tabac ainsi que le vapotage sur les terrains du Centre de services scolaire et lors d'activités scolaires sont strictement interdits.</p> <p>-Pour préserver ma santé.</p> <p>-Pour respecter la loi.</p>	<p>⇒ Une saisie de la boisson énergisante;</p> <p>⇒ Un avertissement et une saisie des objets illégaux;</p> <p>⇒ Une suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ Une contravention.</p>

## L'ÉLÈVE DOIT...

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>6.</b></p>	<p>Je suis discipliné et calme dans mes agissements en dehors des cours. Mes déplacements doivent se faire en marchant.</p> <p><b><i>*Sur l'heure du diner, il est interdit de flâner aux casiers. Seuls les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire peuvent demeurer à « L'Espace citoyen » et sur les bancs qui leur sont assignés.</i></b></p> <p>-Pour assurer ma sécurité et celle des autres.</p>	<p>⇒ Une retenue;</p> <p>⇒ Un midi-détour;</p> <p>⇒ Une suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ Autres.</p>
<p><b>7.</b></p>	<p>Respecter les règles de classe et les consignes de l'enseignant en tout temps.</p> <p>-Pour assurer ma réussite et celle de mes collègues.</p> <p>-Pour travailler dans un environnement propice à l'apprentissage.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ Une exclusion momentanée au corridor;</p> <p>⇒ Une référence au Détour.</p>
<p><b>8.</b></p>	<p>Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition.</p> <p><b><i>*tout acte de vandalisme est illégal.</i></b></p> <p>-Pour maintenir un environnement accueillant, agréable et sécuritaire.</p> <p>-Pour permettre à tous d'en profiter.</p>	<p>⇒ Un nettoyage ou restauration de ce qu'il a détérioré;</p> <p>⇒ Un travail compensatoire;</p> <p>⇒ Un remboursement;</p> <p>⇒ Une suspension interne ou externe.</p>

## L'ÉLÈVE DOIT...

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>9.</b></p>	<p>J'apporte mon agenda à chaque cours et je le maintiens en bonne condition.</p> <p>-Pour favoriser mon organisation.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ L'achat d'un nouvel agenda.</p>
<p><b>10.</b></p>	<p>Je porte les vêtements d'éducation physique prescrits qui respectent le code vestimentaire :</p> <p><b>*Piscine : Maillot de bain de natation obligatoire pour tous.</b> Pour celles et ceux n'ayant pas ce type de maillot, le port du T-shirt ou du short sera permis.</p> <p><b>Gymnase :</b> espadrilles attachées, short et T-shirt du Summum.</p> <p>-Pour être confortable et éviter les blessures.</p>	<p>⇒ L'assignation d'un port de vêtements fourni par l'école;</p> <p>⇒ Une reprise du temps perdu pendant son absence en classe;</p> <p>⇒ Une référence au Détour</p> <p>⇒ Une suspension interne ou externe.</p>
<p><b>11.</b></p>	<p>J'ai ma carte étudiante en tout temps.</p> <p>-Pour profiter des différents services offerts à l'école.</p> <p>-Pour que l'on puisse m'identifier au besoin.</p>	<p>⇒ Renouvellement de sa carte et en assurer les frais en cas de perte.</p>
<p><b>12.</b></p>	<p>Je suis ponctuel à mes cours.</p> <p>-Pour bénéficier de tout l'enseignement offert.</p> <p>-Pour respecter les apprentissages des autres élèves.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ Une retenue;</p> <p>⇒ Une référence au Détour</p> <p>⇒ Autres.</p>

## L'ÉLÈVE DOIT...

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>13.</b></p>	<p>Je dois uniquement visionner des contenus qui respectent les valeurs de l'école.</p> <p>-Pour maintenir un milieu de vie sain et respectueux.</p>	<p>⇒ Un midi-détour;</p> <p>⇒ Une référence au Détour;</p> <p>⇒ Une suspension du droit d'utilisation des appareils selon la gravité de la situation.</p> <p>⇒ Une déclaration aux autorités policières.</p>
<p><b>14.</b></p>	<p>Je demande une autorisation à la direction pour installer des affiches.</p> <p>-Pour valider que le contenu respecte les valeurs de l'école.</p>	<p>⇒ Une saisie des biens;</p> <p>⇒ Un retrait de l'affiche.</p>
<p><b>15.</b></p>	<p>J'effectue le travail demandé et je respecte les échéances.</p> <p>-Pour favoriser ma réussite scolaire.</p> <p>-Pour respecter les exigences de mes enseignants.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ Une récupération pour reprendre le travail;</p> <p>⇒ Une retenue le midi, le soir ou lors d'une journée pédagogique.</p>
<p><b>16.</b></p>	<p>Je respecte le code vestimentaire (<i>voir dernière page de l'agenda</i>).</p> <p><b>*La casquette est tolérée seulement dans la salle des casiers.</b></p> <p>-Pour adhérer à la vision commune de mon école.</p>	<p>⇒ L'obligation de se trouver des vêtements autorisés;</p> <p>⇒ L'obligation de porter un vêtement fourni par l'école;</p> <p>⇒ La confiscation de sa casquette :</p> <p><b>1<sup>re</sup> fois : 1 journée</b>  <b>2<sup>e</sup> fois : 5 journées</b>  <b>3<sup>e</sup> fois : 10 journées.</b></p> <p>⇒ Une référence au Détour.</p>

# LES GESTES ET ÉCHANGES PROSCRITS

À la frontière, si...

Je m'expose à...

<p><b>1.</b></p>	<p>J'ai recours à la violence verbale ou physique : Bagarres, menaces, paroles ou autres gestes irrespectueux, cyberintimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La réparation des torts causés;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe;</li> <li>⇒ L'étude de cas par la direction;</li> <li>⇒ Une déclaration aux autorités policières;</li> <li>⇒ Une demande de renvoi au CSSHC .             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Voir le système d'encadrement</i></li> </ul> </li> </ul>
<p><b>2.</b></p>	<p>Je plagie (le plagiat est l'acte de copier, de faciliter le copiage de quelque façon lors d'une évaluation ou d'un travail).</p> <p>L'utilisation de l'intelligence artificielle fait également partie du plagiat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une note de « 0 » lors de l'évaluation;</li> <li>⇒ Une mesure disciplinaire déterminée par l'enseignant.</li> </ul>

**DANS LE CAS DE....****L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..**

<b>3.</b>	J'ai en ma possession des objets faisant référence à la violence (une arme, un couteau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Une saisie du matériel</li><li>⇒ L'étude de cas par la direction;</li><li>⇒ Une suspension interne ou externe;</li><li>⇒ Une déclaration aux autorités policières;</li><li>⇒ Une demande de renvoi au CSSHC.</li></ul>
<b>4.</b>	J'ai en ma possession un appareil électronique <b>sur le terrain de l'école ou lors d'une sortie scolaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ La confiscation de son appareil qui sera remis au responsable de niveau; <b>1<sup>re</sup> fois : 24 h en continu</b> (journée du vendredi remplacée par lundi)</li><li><b>2<sup>e</sup> fois : 5 journées</b> (8 h à 15 h 10)</li><li><b>3<sup>e</sup> fois : 10 journées</b> (8 h à 15 h 10)</li></ul> <p><b><i>N.B. Lors d'épreuves, l'élève se verra attribuer la note « 0 » même si l'appareil n'est pas en fonction.</i></b></p>
<b>5.</b>	J'enregistre un élève ou un membre du personnel sans son consentement.	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Une retenue;</li><li>⇒ Un midi-détour;</li><li>⇒ Une suspension interne ou externe.</li></ul>

DANS LE CAS DE....	L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..
<p><b>6.</b> J'ai en ma possession de la drogue ou de l'alcool.</p> <p>Je suis sous l'influence de drogue ou d'alcool;</p> <p>Je vends ou distribue de la drogue ou de l'alcool;</p> <p>Je possède des accessoires pour la consommation de drogue ou d'alcool.</p>	<p>⇒ Application du <b>«Protocole d'intervention en matière de drogue ou d'alcool»</b></p> <p><a href="https://lafrontaliere.cshc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/drogue-protocole.pdf">https://lafrontaliere.cshc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/drogue-protocole.pdf</a></p> <p>⇒ Une déclaration aux autorités policières;</p> <p>⇒ Suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ Autres conséquences possibles;</p> <p>⇒ Une demande de renvoi au CSSHC.</p>
<p><b>7.</b> Je commets un vol.</p>	<p>⇒ Une remise ou un remboursement de la marchandise volée;</p> <p>⇒ Suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ une déclaration aux autorités policières.</p>

**\* L'école n'assume pas le coût de remplacement des objets volés.**

## ABSENCES RECONNUES

- **Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;**
- **Décès d'un proche parent;**
- **Convocation d'un tribunal;**
- **Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le centre de service scolaire des Hauts-Cantons en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.**

# ABSENCES AU COURS RECONNUES

(DOIT ÊTRE MOTIVÉES PAR UNE AUTORITÉ PARENTALE)

1. Maladie confirmée par les parents avec un billet ou un appel téléphonique.
2. Consultation auprès d'un professionnel de l'école.
3. Consultation auprès d'un professionnel hors de l'école avec billet attestant du moment de la visite.
4. Examen pour un permis de conduire avec preuve de rendez-vous.
5. Activités organisées et autorisées par l'école (échanges linguistiques, camps, activités diverses, etc.) **après avoir complété le formulaire approprié.**
6. Dans le cas d'activités ne relevant pas de l'école, il doit y avoir entente entre la direction, les parents et les organisateurs. La direction peut refuser la participation si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants ou que le comportement laisse à désirer.
7. L'autobus scolaire n'est pas passé.
8. Suspension de l'école ou d'un cours par la direction de l'école.
9. Pour toute autre absence, il doit y avoir une demande écrite des parents et autorisation de la direction.

**Note :** *Lorsqu'une confirmation est exigée, l'élève doit avant son départ ou dès son retour la remettre au secrétariat de la vie étudiante. Si le billet exigé n'est pas remis, l'absence sera considérée non motivée avec les conséquences qui en découlent.*

# ABSENCES NON RECONNUES

1. Quitter un cours ou l'école sans autorisation.
2. Élève qui s'est levé trop tard.
3. Manquer l'autobus.
4. Travail rémunéré pendant les heures de cours.
5. Magasinage, chasse, pêche, etc.
6. Cours de conduite sur temps de classe.
7. Accompagner un ami à l'hôpital ou autres endroits.
8. Toute autre raison jugée non valable par la direction.

**Note :** *Quand les absences sont non-motivées, la direction exige la reprise du temps en retenue ; l'enseignant met la note zéro (0) pour les examens et les récitations qui ont lieu pendant l'absence et peut exiger la reprise des travaux.*



## EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
École secondaire La Frontalière  
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons  
4<sup>e</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement

Présences :

Parents : Karo Madore; Lisa Veilleux; Pierre-Luc Lussier

Personnels : Mélanie Paquette; Clara Prin;  
Sylvain Véronneau; Claudia Marchand

Élèves : Ashley Cournoyer Nadeau

Représentant communauté : Catherine Quirion et Line Gendron

Direction : Catherine Gagnon

Secrétaire : Cassandra Côté Charest

Absence(s) : François Lessard, Hélène Gagnon et Sara-Ève Madore.

### 004

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Karo Madore, le mardi 20 mai 2025, à 18 h, à la salle de conférence de l'école La Frontalière.

### **CET005-2024-2025-032: Budget du conseil d'établissement**

Le montant du budget du conseil d'établissement est de 724,00 \$. Les membres du conseil d'établissement proposent d'utiliser cette somme pour payer le souper de la dernière rencontre.

Sur la proposition de Lisa Veilleux, il est résolu d'adopter l'utilisation du budget du conseil d'établissement pour le repas de la dernière rencontre du conseil au mois de juin.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**CE005-24-032**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**